L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 3 AOUT 1865. entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE ORLEANS
JEUDI MATIN, 3 AOUT.

Ventes à l'encan de ce jour.
☞ Pour les détails, voir aux annonces.

Par Montgomery & Brou—en face de la rue St. Louis, la gazette mexicaine Josephine.

Par E. Roger & Co—à leurs salles d'encan, marchandises sèches, linge fait, chaussures et chapeaux.

Aussi—Indienne, cotonnades blanches et écrus, flanelles, satinets, cotonnades, &c.

Par W. F. Vincent & Co—à leur salle d'encan, cassimires, satinets &c.

Par McGerrin & Landry—à leur salle d'encan, un assortiment général de meubles.

Par J. F. Boisseau—au coin des rues Magazine et Orleans, épicerie.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES — Après une interruption forcée de quelques jours nous reprenons aujourd'hui la publication de dépêches directes de New York, contenant les nouvelles les plus importantes et les marchés de jour. Nous ne négligerons rien pour que la publication régulière et quotidienne de ces dépêches ne soit plus interrompue.

ORDRE OFFICIEL IMPORTANT. — Nos lecteurs trouveront dans nos colonnes d'annonces un ordre important du gouverneur Wells concernant la juridiction à laquelle sont soumis les affranchis. Le général Canby rappelle au gouverneur, dans une communication insérée dans l'Ordre de celui-ci, que les affranchis ne relèvent que, du Bureau des Affranchis et ne sont pas soumis aux règlements faits par les autorités locales. Nous reviendrons sur ce grave sujet.

Les élections en Virginie.

L'évènement le plus grave qui soit survenu depuis la nomination des gouvernements provisoires pour les Etats du Sud, est l'annulation par l'autorité militaire des élections qui viennent d'avoir lieu à Richmond. Nous n'avons pas encore les éléments nécessaires pour apprécier toute la portée d'une pareille mesure qui constitue un précédent fâcheux et n'a rien de rassurant pour les populations appelées à recommencer l'exercice de leur droits électoraux.

Si l'annulation des élections a été prononcée parce que les candidats élus n'avaient pas les qualités requises par la loi, on n'avait pas prêté le serment d'amnistie, il n'y a pas lieu de s'étonner de l'intervention des autorités militaires, elle pouvait être facilement prévue et évitée. Mais si les élections ont été déclarées nulles uniquement à cause des opinions attribuées aux candidats ou de rôle qu'ils ont joué avant de prêter le serment d'amnistie, nous nous expliquons plus difficilement un acte de rigueur qui semble tier aux électeurs la liberté de leurs choix. Il faudrait des considérations de haut bien puissantes pour justifier cette contradiction dans la politique du gouvernement. Ces considérations ne nous étant pas connues, nous devons attendre de plus amples renseignements avant de nous prononcer à cet égard.

En thèse générale, nous croyons que les directions autoritaires et excessivement ont cessé d'exister depuis le rétablissement de la Paix et de l'Union. Il peut subsister chez les citoyens de profondes différences d'opinion sur bien des sujets, mais il est incontestable que quelque soit encore au Sud un parti qui veuille porter des candidats systématiquement hostiles à l'Union. Le gouvernement doit respecter l'immune le sécurité de l'autorité qui est son ouvre, et il ne peut mettre en doute la loyauté des candidats qui se sont ouvertement et franchement ralliés à l'Union. Agir ainsi serait retirer d'une main ses électeurs ce qu'on leur accorde de l'autre. Ce serait s'immiscer dans les préférences personnelles des électeurs, et s'ériger en juge de leur liberté de scrutin.

Nous espérons encore qu'il y a en dans les élections de Richmond quelques circonstances exceptionnelles qui ont provoqué l'intervention de l'autorité militaire, et qu'aussi il ne faut pas voir dans la mesure prise l'indice d'une politique générale à appliquer dans toutes les élections. Cependant, ce premier exemple doit suffire pour démontrer au peuple du Sud la nécessité de la modération et de la prudence. La situation est excessivement grave. Ce n'est qu'en usant de la plus extrême prudence que les Etats du Sud réussiront à reprendre leur place dans leurs droits de souveraineté. Le moindre cas de l'appel de l'administration, ou, si nous ne pouvons tripudier de l'opposition, ils recouleront chez les radicaux du Congrès. Il serait donc plus qu'inopportun de compromettre ainsi par des choix excessifs ou impolitiques quand il est si facile de nommer des hommes non moins dévoués aux intérêts de pays, quand tout le antécédents de leur vie sont de nature à rendre leurs choix agréables au gouvernement. A tout prendre il vaut mieux donner quelques gages de sincérité et de modérantisme que de exposer à reculer infiniment l'affranchissement complet des Etats, aujourd'hui soumis à une tutelle militaire fort onéreuse.

L'ENREGISTREMENT DES VOTANTS. — Nous publions de temps à autre le chiffre des électeurs inscrits qui n'est que de 1200 à peine. Il y a encore certainement plus de 10 000 personnes qui ont le droit de se faire inscrire et de devenir électeurs. Qu'attendent-elles? L'inscription est entièrement gratuite, et comme il n'y a pas foule dans les bureaux, on ne court pas le risque de perdre son temps. En remplissant de leur un jour et de demie en semaine les registres seront fermés pour faire place à l'impression des listes. Nous publions ces lignes avec l'intelligence nécessaire du système de l'enregistrement, W. Reed et sur-intendant J. K. Tucker et T. J. Hutter. Ils partirent probablement pour le Sud demain. Les seuls représentants qui restent sont Ben Watson son frère Robert Watson et le Dr. Beard et le directeur général de la poste John H. Reagan.

COMITÉ CENTRAL DU PARTI NATIONAL CONSERVATEUR. — Les membres de ce comité sont prévenus que la prochaine réunion aura lieu demain vendredi, 4 courant, à 5 heures du soir, au No 30 de la rue St. Charles, au premier étage. Le vétéran Pierre Soulé va en avis réitéré à la convocation de ce meeting.

CIRCULATION FRAUDULEUSE — On distribue chaque jour au département du Trésor de Washington pour environ $10 000 de papier monnaie frauduleusement exécuté $20 000 000. On n'émettra plus de billets de trois cents qui sont prohibés par un acte du Congrès. Les billets de cinq cents ne sont aussi retirés graduellement.

MAISON DE COURTAGE ET DE COMMISSION. — L'ancienne société existant sous la raison sociale de A. J. Rogeley & Cie a été dissoute en septembre dernier par jugement de M. A. J. Rogeley et M. James D. Blair a été déchargé de la liquidation des affaires de l'ancienne maison.

Une nouvelle société sous la raison sociale James D. Blair & Cie a été formée pour continuer les affaires de commerce de cette et de commission des anciennes maisons A. J. Rogeley & Cie, et Rogeley Blair & Cie. Les bureaux de la nouvelle société sont rue de l'Union No 43.

POUR MOBILE — Le beau bateau à vapeur *Admiral* partira régulièrement pour Mobile cette après-midi, après arrivée du train de cinq heures.—Voir l'annonce.

Photographie à bon marché — Nous appelons l'attention des personnes qui veulent des photographies à bon marché sur l'annonce de M. C. Boutemer. Son galerie est rue de Chartres No 99, entre St Louis et Conti.

AVANCES SUR CONSIGNATIONS.—MM. Hewitt, Norton & Cie, rue de la Commune No. 151, annoncent qu'ils font des avances sur les marchandises consignées à leurs maisons de New York et de Liverpool.

LA BRIGANDINE JOSEPH PIERCE—Nous avons reçu sur la porte de ce bateau un rapport qui n'ajoute rien aux détails déjà connus.

Convention dans le Mississippi.

L'élection pour la convention qui doit amender la constitution de cet Etat aura lieu le 7 septembre prochain et la Convention se réunira le 14 du même mois, ou le septième jour après.

Procès contre le secrétaire de la guerre—Une dépêche de Washington au Herald dit que le directeur Ford a le tenté un procès au secrétaire Stanton, pour avoir disposé illégalement de son théâtre. D'énormes avocats ont été engagés pour soutenir la poursuite.

BLESSÉ.—Un jeune garçon à cheval a renversé, hier matin, une dame âgée, du nom de Thompson, qui demeure dans la rue Pitabla le jeune homme a disparu. Les voisins ont traité la dame et lui ont prodigué des soins.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Dates du deux aout.

CONVOCATION D'UNE CONVENTION DANS LA CAROLINE DU SUD.

Pardon accordés par le Président.

Tentative pour faire une nouvelle élection en Virginie.

L or à 145 1/2.

New York, 2 août 1865

Le gouverneur Perry, de la Caroline du Sud a lance une proclamation pour ordonner une élection de délégués à une convention d'Etat.

Il a renommé presque tous les anciens fonctionnaires d'Etat à leurs emplois.

Le président Johnson a accordé des pardons à cent propriétaires du Sud, dont les propriétés dépassaient $20 000.

On fait des efforts pour arriver à une nouvelle élection en Virginie.

Le gouvernement a ordonné de suspendre la vente de terres confisquées en Floride.

Les bruits qui ont cours sur l'envoi de renforts au général Sheridan pour le Texas sont dénués de fondement.

Marchés de New-York.

New York, 2 août—Le coton est très ferme et la demande active. L'huile de graisse a baissé de 20 cents.

L'or est à 145 1/2.

New York, 2 août—Les steamships Matanzas, Hager et Monterey emportent $228 000 en or pour la Nouvelle Orléans. Le poro a baissé et vaut $35 50.

Nouvelles télégraphiques.

Les dernières dépêches du Nord reçues en ville sont la date du 1er août, portent que Jack Taylor n'est pas allé à la forteresse Mobroe comme on l'avait dit. Il voulait se rendre en Europe, mais le président l'a renvoyé chez lui afin qu'il y exerce son influence dans l'intérêt de la restauration de l'Union.

J. Madison Wells n'a pas encore été nommé gouverneur provisoire de la Louisiane.

Les nouvelles du Rio Grande donnent à penser que les affaires mexicaines sont dans une situation très délicate et qu'elles exigeront beaucoup d'attention de la part des généraux fédéraux sur toute la ligne pour prévoir des troubles. Le pronunciamiento de Santa Anna n'a pas beaucoup de poids.

La force militaire des Etats-Unis à Philadelphie a été fermée par suite de la cessation de la guerre.

La *Poste* de New York du 1er août contient un rapport sur un meeting participier des hommes de Jeff. Davis, dont le but est de renouveler cet d'avoir à se défendre ainsi qu'à celle de ses

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.— Les Etats Unis contre le bateau à vapeur "Rob Roy", et un cargaison de 1120 balles de coton.—M. A. S. Mansfield, de cette ville, réclamait la cargaison. La somme en litige est de $365,000 Les Etats Unis maintenaient que le coton appartenait au gouvernement confédéré.

Plusieurs témoins avaient déclaré qu'une partie de la cargaison avait été effacée marque C.S.A. avant l'expédition et qu'on avait effacé la marque.

Le juge a rendu, hier, un décret interlocutoire. En commentant sur les dépositions, il a fait observer qu'il n'était pas convaincu que tous les témoins fussent dignes de foi—les remarque s'appliquait surtout à l'un des vendeurs; mais la transaction était accompagnée de circonstances assez suspectes pour l'engager à remettre l'affaire pour que d'autres dépositions fussent prises.

Si les circonstances, a-t-il ajouté, ne sont pas expliquées de manière à écarter les soupçons, il rendra un jugement en faveur des Etats-Unis.

POUR GRAND ECORE.—Le bateau B. L. MODGIN par cette après-midi à 5 heures.

Décédé le 28 juillet 1865, à Houma, paroisse Terrebonne, Lou., à l'âge de 27 ans, LOUIS ARNOULD WILTZ, fils d'Edmoud Valcour et d'Angenie Wiltz. Le défunt était membre de la batterie de Cornay, du bataillon d'artillerie de Scott, armée confédérée.

Décédé, hier matin, à 4 heures et demie, à l'âge de 37 ans, CHARLES CONSTANTIN JUSTAL né à Paris, département de la Seine (France). Son amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu ce matin, à 10 heures. Le corps est exposé encoignure Espagnade et Dauphine.

Décédé hier, à 6 heures du matin, à l'hospice du Docteur Mercier, après une douloureuse maladie, JEAN-BAPTISTE MUNIER, boucher à la halle française, à l'âge de 48 ans, natif d'Arcsur-Meurthe, près de Nancy (France).

AVIS.

MM. les souscripteurs au Bal du 2 septembre sont priés de se réunir au foyer de l'Opéra, le JEUDI, août, à 7 heures et demie du soir précises. Entrée rue Toulouse

Signé:—

Bal d'Orléans.

Il sera donné, samedi 5 août, à l'encoignure Claiborne et Orléans, un BAL orné et musqué, organisé par M. Joseph Barre.

Prix d'entrée.... $1 00. Les dames, gratis.

3 aout—3

AVIS.

☞ Les passagers de la goélette TH. ALLISON, sont informés que ils devront se trouver à bord SAMEDI, 5 août, à 8 heures du matin, pour aller à la goélette partira pour Vera Cruz.

Août—3f Rue de la Vieille Levée, No 115

N. A. LLAMBIAS.

☞ Le steamer LODONA arrivé de New York, est en déchargement au pontons 32, 1er District. Les consignataires sont requis de venir prendre leurs marchandises.

Août—3 Rue de la Vieille Levée, No 115

Ordre Officiel.

INSTRUCTIONS

Aux autorités de la ville, des villages et des paroisses.

Etat de la Louisiane, Département de l'Extérieur, Nouvelle-Orléans, 1er août 1865.

La communication ci-jointe, reçue par moi du général E. R. S. Canby, commandant le département de la Louisiane et du Texas, est publiée pour vous servir d'information et de guide. Les règles qui y sont exposées seront strictement suivies.

J. MADISON WELLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Quartier-général du Département de la Louisiane et du Texas,
Nouvelle-Orléans, Louisiane, 1er juillet 1865.

A Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane,
A la Nouvelle-Orléans.

Monsieur—J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur un mémorandum qui est ci-joint et qui expose quelques unes des autorités locales qui ont été conférées par quelques uns des actes de l'ex-président. Ces actes ne sont pas de la loi du pays, et ils paraissent devoir annoner de fâcheux résultats, si elles ne sont promptement et convenablement corrigées.

L'acte du Congrès approuvé le 2 mars 1865 créant un bureau des réfugiés, des affranchis et des terres abandonnées, donne au département de la guerre "le contrôle de tous les objets relatifs aux réfugiés et aux affranchis des Etats rebelles." Le président a conféré au chef du bureau des affranchis "certaines fonctions civiles" et il a prescrit que pouvoir être exercés par le chef du bureau et approuvés par le Président.

Aucun ordre général n'a encore été émis sur ce sujet parce que l'organisation du Bureau n'a pas encore été complétée et étendue à toutes les parties de l'Etat, mais comme quelques unes des fonctions sont déjà élevées par suite de l'ignorance de la loi ou d'une définition des autorités locales, et prévenir aux lois et aux règlements de police abrogés par la proclamation du Président du 13 juin 1865, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie des actes du Président et de la proclamation du 13 juin 1865, par l'honneur de vous prier de faire faire aux autorités de ville, de bourg et de paroisse des copies de cette, et de les prévenir que toute tentative de mettre en vigueur les lois abrogées ou de faire des actes établissant des différences entre les nègres et les autres de leur country ou de leur condition antérieure d'esclavage, ou qui nié ou contredisent les droits et les intérêts établis par les lois du Congrès, seront considérées comme des violations de la loi et traitées comme telles. Les juridictions dans lesquelles les autorités des Etats-Unis ne sera point exercée ne sont pas encore locales.

Les cas des nègres vagabonds, tombent sous le coup des lois du Congrès. Les cas des nègres qui ne sont pas affranchis et tous les nègres qui ne sont pas affranchis et tous les nègres qui sont proclamés sont du ressort des Etats-Unis et non autorités d'aucune autre juridiction. Ceux-ci devront être immédiatement livrés à l'agent du Bureau des affranchis.

Le Bureau des affranchis a été institué pour le bien-être et la protection des nègres et non pour le contrôle de leurs affaires. Le gouvernement tient à ce que les autorités d'Etat, mais aussi les citoyens de l'Etat coopèrent efficacement et sincèrement à l'exécution de la politique du gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, très respectueusement, votre très obéissant serviteur.

E. R. S. CANBY,
Major général commandant.

Nouvelle-Orléans, 2 août 1865.

Comité Central Régulier du parti National Conservateur de l'Etat de la Louisiane.

Les membres de ce comité sont prévenus que la prochaine réunion aura lieu VENDREDI, 4 du courant, à 5 heures du soir, au No 30 de la rue St. Charles, au premier. Les membres du comité sont priés de vouloir bien y assister.

Par ordre du Président,
J. MYERS, Secrétaire.

Assurance contre les risques de mer, à Nouvelle-Orléans.

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOME DE N. YORK.

Capital..... $2 000 000
Actif le 1er janvier 1865..... 1 779 183 83
Passif..... 179 183 83

Le soussigné, agent de cette compagnie bien connue et digne de confiance, est maintenant prêt à assurer contre les pertes ou les avaries

10,000 pieds	poyer sol, à 5 pouces d'épaisseur,		
45,000 do	chêne, 1, 1½, 2, 2½, 3, 4, 5 et 6 pouces,		
800 do	poutres de chêne,		
28,000 do	pièces pitchpin, 1, 1½, 2, 2½, 3, 4 pouces,		
30,000 do	pièces blanc, 1, 1½, 1¾, 2 pouces,		
9,000 do	pièces blanc sec, 1, 1½, 2, 3, 4 pouces,		
20,000 do	peuplier, 1, 4 pouces,		
12,000 do	pin jaune et cypre brute,		
25,000 do	bardeaux de cèdre pour planchéier,		
	A vendre en chantier de bois.		
	De coin des rues Bienville et Levée.		
	A un bloc de la Démolition.		
			JOS. A. SEOWN.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle Orléans.

No. 21 RUE DU CAMP.

A UNE ELECTION tenue le 10 de juillet, sur les affaires de la Compagnie, pour les trois années à venir, les Directeurs pour l'année courante:

T. N. Blake, Lafayette Foster, F. Malochée,
H. Hogan, Archibald Mac Leod, J. A. Lewis,
F. A. Ducros, C. W. Bradley, H. Peychaud.

Et à une assemblée des Directeurs, tenue le 11 juillet, M. Hogan Président, et M. Peychaud vice-président.

Le soussigné a été nommé Secrétaire.

Août—3 LOUIS BARNETT, Secrétaire.

JAMES BELLIGAN, LEON VON ZINKEN.

Belligan & Von Zinken,

Nacamteurs, Facteurs de coton,
ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.

☞ Se chargent du vente de coton, de bois, de bateaux à vapeur, d'habitations et de tout autre objet de propriété, à Tecnos et à Galveston.

Ils font, et on le désire, des avances libérales sur les consignations.

3 août—1m

AVIS

M. F. J. LAIZER est bien régulièrement autorisé pendant mon absence à représenter de la Nlle Orléans.

Nlle Orléans, 29 juillet 1865.

Août—3 F. S. WILTZ.

JOHN T. HARDIE & Co,
[JOHN T. HARDIE ..... C. J. NICHOLSON]
Facteurs de coton
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES.
Août—1m 100 Carondelet No 46.

Photographie à bon marché

Grande réduction de prix jusqu'au 1er octobre.

Il countera à mes amis et au public, pendant octobre, le jour, des sortes de vues à deux piastres la douzaine, et le grande douzaine. Venez en voir des échantillons à la Galerie Photographique de G. BOMMEMER, rue de Chartres No 99, entre les rues St. Louis et Conti.

3 août—3

VACHE PERDUE.

Perdue, dimanche dernier, 31 juillet, une vache crème, blanche, avec des taches noires, cornes en avant. Elle a une clochette suspendue au cou. Les personnes qui l'ont trouvée sont priées d'en informer M. Levert, place du Gouvernement. Les dépenses seront remboursées et il sera gratifié.

Nlle Orléans, 31 juillet 1865.

Propriété à vendre.

On vendra à Pontchitoulas une belle maison neuve, en bois, de quatre appartements, avec cuisinière, puits, cour, écurie, hangar, &c., &c. Le jardin contient 1 arpent de terre, plantés de fruits et légumes. Le tout est clôturé. Pour voir le terrain s'adresser à M. Jules Bouvier, et pour les conditions s'adresser à la gérante, au coin des rues Dauphine et Hospital.

19-1t—15

Hôtel St-Charles,
TENU PAR
A. MOUISSET,
VINS, LIQUEURS, &c. &c.
Écurie pour 50 chevaux.
BILLARDS ANGLAIS.
Nlle-Orléans.
11juillet—1m

AUGUSTE MONTREUIL,
Courtier d'assurance, de billets et de change,
RUE DAUNDELEET, No 28.
15juillet—1m. Nlle Orléans

W. L. ROBINSON. J. D. SAUL
ROBINSON & SAUL,
Epouseurs et
Marchands de Commissionnaires,
SUR GRAINS — en bloc — NLLE ORLEANS.
Offrent leurs services pour la vente du maïs, de pois de vesces, de pois de toutes sortes, et de tout autre grain.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 2 août.

Le sucre paraît être un peu plus recherché et les produits de l'Ouest, bien qu'ils ne trouvent pas beaucoup d'acheteurs, sont fermes; le coton, au contraire, continue assez mal. Le lard est sans prix plus fermes. Le taux élevé du fret et le baisse du change sur le Nord sont considérés comme ayant amené ce changement, mais on devait s'attendre à une hausse après les bonnes transactions de lundi. Le stock s'accumule.

L'or a ouvert à 149, il s'en est vendu à 149 1/4 à 149 1/2, mais il s'est bientôt des vendeurs et est clôturé à 148 1/2—on nous disait à 148 1/2 à 149—contre 149 à 149 1/2 hier soir. Les opérations comprennent $2000, $5000 et 10,000 à 148, dans lots de $5000 à 148 1/2, $2000, $3000 en deux lots, $4000, trois lots de $5000 et $6000 à 149, $2000 à 149 1/4, $3000 à 149 1/2. A livrer demain, $500 à 147 3/4, $9000 à 148 3/4 et $3000 à 149—un faible nombre de pièces vieux et neuves ont été vendues à 140; c'est la seule transaction qui ait été annoncée. Il n'a pas été annoncé de vente de piastres mexicaines.

Le change demeure à peu près nominal. Les ventes de sterling embrassent de bonnes traites particulières pour 4500 livres, en trois montants, à 146, 147 3/4 et 148, $500 livres de banque à 150 à 151, 140 livres de banque à 151 1/2 et $000 livres à 152 1/2 pour de l'or. Quelques unes des banques ont encore demandé 154. Il n'est vendu, hier, 3000 livres de banque à 152—14,000 francs et traites particulières, on sont vendus à 3 82 1/2, 50,000 francs à 3 80 et une petite traite de banque à 4 75—Le sterling peut être coté à 144 à 150 (cédé des particuliers) et 150 à 154 cédé des banques; le chèque sur France à 3 77 1/2 à 3 85 le premier et 3 75 le second.

Les chèques sur New York ont été irréguliers et se sont vendus, sur les comptoirs, à 1 1/2 à 1 3/4 d'escompte. Les opérations ont été considérables, la plupart à 1 3/4 et le reste à 1 1/2 à 1 5/8—Au dehors, il y a, en moins d'offres, beaucoup d'acheteurs ayant préféré que leurs traites partissent pour le prochain steamer. Les transactions comprennent un montant assez fort à vue sur Boston, à 2 1/2 d'escompte, de change à vue sur New York à 2 3/8 à 2 1/2, 2 1/4 à 2 1/2 à un jour de vue sur New York à 2 1/8 et 2 1/4; une somme à cinq jours sur Boston à 2 3/4 et 3 à 60 settlers de la Banque des Citoyens ont rapporté $72 50 l'action; sur la scale vendu qu'on a été annoncée de plus celles de la compagnie de Gaz, mentionnées dans notre bulletin d'hier—il y a eu demande d'actions de la compagnie du chemin de fer de la ville.—Les bons de la ville sont cotés à 77 à 78 les consolidés et à 79 les démissions en faveur des chemins de fer.

Les actions de la Banque de la Nouvelle Orléans ont été assez recherchées; il en a été vendu une somme à 62 1/2 cents à la piastre, $4100 à 63 1/2, 1200 à 64, et $17,000 (prises par un seul acheteur) à 65 cents. Il a été vendu